

Conditions Définitives



REGION BRETAGNE

Programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Note Programme) de 500.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No: 15-HELABA-20M-18A

TRANCHE No: 1

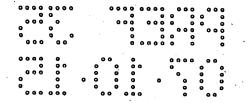
Emission de titres de créance d'un montant de 20.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 1,948% et venant à échéance le 4 octobre 2033

Prix d'Emission: 100 %

Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale

En date du 28 septembre 2015





Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits cidessous (Euro Medium Term Notes) (les "Titres") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 9 juillet 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 15-358 en date du 9 juillet 2015) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constitue un prospectus de base (le "Prospectus de Base") pour les besoins de la Directive 2003/71/CE telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE (la "Directive Prospectus"), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives constituent ensemble un Prospectus au sens de la Directive Prospectus. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont disponibles (a) sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Emetteur (www.bretagne.bzh) et (b) disponibles pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de tout Agent Payeur.

Les présentes Conditions Définitives ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

Région Bretagne 1 Emetteur: 15-HELABA-20M-18A 2 (i) Souche N: (ii) Tranche N: 3 Devise: Euro ("€") 4 Montant Nominal Total: 20.000.000 Euros (i) Souche: 20.000.000 Euros (ii) Tranche: 100 % du Montant Nominal Total 5 Prix d'émission: 500.000 Euros 6 Valeur Nominale Indiquée : 1er octobre 2015 7 (i) Date d'émission : 1er octobre 2015 (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : 4 octobre 2033 8 Date d'Echéance:



Taux Fixe de 1,948 % par an

9 Base d'Intérêt :

10 Base de Remboursement/Paiement:

Remboursement au pair

11 Changement de Base d'Intérêt ou de Base

Non Applicable

de Remboursement/Paiement:

12 Options de Remboursement :

Non Applicable

13 (i) Rang:

Senior

(ii) Date d'autorisation de l'émission :

Délibération en date des 26 et 27 juin 2014 du

Conseil Régional n° 14 DFB SBUD 05

14 Méthode de distribution :

Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15 Stipulations relatives aux Titres à Taux Applicable Fixe :

(i) Taux d'Intérêt:

1,948 % par an payable annuellement

(ii) Dates de Paiement du Coupon :

4 octobre de chaque année. Il y aura un premier long Coupon concernant la Période d'Intérêts commençant à la Date de Début de Période

d'Intérêts et finissant le 4 octobre 2016.

(iii) Montant(s) de Coupon Fixe:

9.740 Euros pour 500.000 Euros de Valeur Nominale Indiquée, sous réserve du Montant de

Coupon Brisé mentionné ci-dessous.

(iv) Montant de Coupon Brisé:

9.820,05 Euros pour 500.000 Euros de Valeur

Nominale Indiquée, payable le 4 octobre 2016

(v) Méthode de Décompte des Jours (Article

Base Exact/Exact-ICMA

5(a)):

(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :

4 octobre de chaque année

16 Stipulations relatives aux Titres à Taux

Non Applicable

Variable:

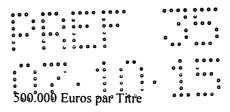
17 Stipulations relatives aux Titres à Coupon Non Applicable Zéro :

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18 Option de Remboursement au gré de Non Applicable l'Emetteur :

19 Option de Remboursement au gré des Non Applicable Titulaires :





20 Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :

21 Montant de Versement Echelonné:

Non Applicable

22 Montant de Remboursement Anticipé :

(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :

500.000 Euros par Titre

(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)):

(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(e)):

Non applicable

23 Rachat (Article 6(g))

Oui

L'Emetteur a la possibilité de conserver les Titres rachetés conformément à l'article 6(g)

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24 Forme des Titres :

Titres Dématérialisés

(i) Forme des Titres Dématérialisés :

Au porteur

(ii) Etablissement Mandataire:

Non Applicable

(iii) Certificat Global Temporaire:

Non Applicable

25 Place(s) Financière(s) (Article 7(g)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement :

Non Applicable

26 Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance):

Non Applicable

27 Masse (Article 11):

Applicable

Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

MASSQUOTE S.A.S.U. RCS 529 065 880 Nanterre 7bis rue de Neuilly F-92110 Clichy

Adresse postale : 33, rue Anna Jacquin 92100 Boulogne Billancourt France Personal .



nom et les coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :

Gilbert Labachotte 8 Boulevard Jourdan 75014 Paris France

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € (hors taxe) par an au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

28 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Non Applicable Membres du Syndicat de Placement :

(ii) Membre chargé des Opérations de

Régularisation (le cas échéant): Non Applicable

(iii) Commission de l'Agent Placeur :

Non Applicable

(iv) Date du contrat de prise ferme

Non Applicable

29 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de

Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale

l'Agent Placeur:

Main Tower

Neue Mainzer Strasse 52 - 58 60311 Frankfurt am Main

Allemagne

30 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique :

Réglementation S Compliance Category 1;

Règles TEFRA Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (Euro Medium Term Notes) de 500.000.000 d'euros de la Région Bretagne.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Dument autorise eçu le

Le directeur des finances

et du budget

PREFECTURE

D'ILLE-ET-VILAINE

et du budget

Color des iman

et du budget

Color des iman

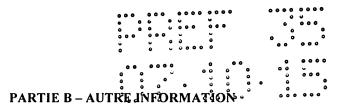
et du budget





datures e de recutocódo a te e — prochad alb 45

en stant Condition



1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(i) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 1^{er} octobre 2015 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(ii) Estimation du coût total de l'admission

8.950 Euros

à la négociation :

2. NOTATIONS

Notations:

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante:

Fitch Ratings: AA

Fitch Ratings est une agence de notation de crédit établie dans l'Union Européenne et enregistrée conformément au Règlement ANC et figurant sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. RENDEMENT

Rendement:

1,94799 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(i) Code ISIN:

FR0012970929

(ii) Code commun:

129571128

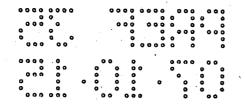
(iii) Dépositaire(s):

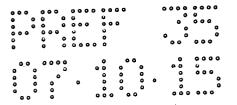
(i) Euroclear France en Oui qualité de Dépositaire

Central:

(ii) Dépositaire Commun Non pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg:

(iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable





(v) Livraison:

Livraison contre paiement

(vi) L'Agent Financier spécifique désigné Non Applicable pour les Titres est :

(vii) Les Agents additionnels désignés Non Applicable pour les Titres sont :

